

Programme d'aide

À LA RESTAURATION PATRIMONIALE (PARP)

Le Programme d'aide à la restauration patrimoniale (PARP) de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) est un programme de soutien financier pour la réalisation de travaux de restauration et de préservation de propriétés privées qui ont un intérêt patrimonial en vertu de critères spécifiques.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

- Soutenir financièrement les propriétaires de bâtiments qui ont une valeur patrimoniale.
- Rehausser et entretenir les caractéristiques patrimoniales des immeubles.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Clientèle admissible

- Une propriété doit être située dans une municipalité de la MRCVR qui adhère au programme et répondre aux critères établis par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec.
- Les personnes physiques tout autant que morales qui sont propriétaires d'immeubles répondant aux critères sont admissibles.

Immeubles admissibles

- Un immeuble qui bénéficie d'une mesure de protection attribuée en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (immeuble patrimonial cité ou situé dans un site patrimonial cité, un immeuble patrimonial classé ou situé dans un site patrimonial classé ou déclaré).
- Un immeuble qui s'est vu attribuer une valeur patrimoniale forte, supérieure ou exceptionnelle dans l'inventaire du patrimoine bâti de la MRCVR et qui est également visé par une mesure de protection de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, notamment un règlement de zonage, un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ou un programme particulier d'urbanisme (PPU).

Interventions admissibles

- Des travaux de restauration et de préservation.
- La réalisation de carnets de santé ou d'audits techniques.
- La réalisation d'études spécifiques professionnelles complémentaires au carnet de santé ou à l'audit technique.
- La réalisation d'interventions et de rapports archéologiques.

Qui peut réaliser les travaux

Les travaux doivent être réalisés par un(e) entrepreneur(e) détenant la licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), par un(e) artisan(e) membre du Conseil des métiers d'arts du Québec (CMAQ) ou par un restaurateur(-trice) professionnel(le) employé(e) du Centre de conservation du Québec du MCC ou par un restaurateur(-trice) en pratique privée, accrédité(e) par l'Association canadienne des restaurateurs professionnels (ACRP).



Dépenses admissibles

- Les coûts de main-d'œuvre.
- Les honoraires ou les frais de service professionnels associés à la réalisation des interventions admissibles.

Dépenses non admissibles

- Les dépenses qui ne sont pas directement liées aux interventions admissibles.
- Les dépenses associées à des travaux réalisés par le propriétaire.
- Les dépenses liées à un projet financé dans le cadre d'un autre programme du MCC, notamment le programme Aide aux immobilisations et le Programme visant la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux du Conseil du patrimoine religieux du Québec.
- Les dépenses associées à un projet d'agrandissement.
- Les frais de présentation d'une demande d'aide financière.
- Les frais liés à des travaux de rénovation.
- Les frais juridiques liés à une poursuite (par exemple entre le propriétaire et l'entrepreneur(e)).
- Les frais de garantie prolongée, de pièces de rechange, d'entretien ou d'utilisation d'un équipement.

ÉTAPES POUR OBTENIR UNE SUBVENTION

- Contacter l'agent(e) de développement en patrimoine immobilier de la MRCVR.
- Obtenir un permis de travaux de sa municipalité et si applicable, l'autorisation de travaux du MCC.
- Faire produire un carnet de santé par un architecte ou un(e) professionnel(le) du patrimoine bâti. Cette étape est facultative, toutefois la MRCVR se réserve le droit de l'exiger si elle le juge nécessaire.
- Obtenir au moins deux soumissions d'entrepreneur(e)s.
- Remplir le formulaire de demande de subvention et fournir les documents exigés à la MRCVR.



MRC DE LA
VALLÉE-DU-RICHELIEU



Des questions?

Joindre madame Caroline Cloutier, agente de développement en patrimoine immobilier, par téléphone au 450 464-0339, poste 2300, ou par courriel à patrimoine@mrcvr.ca.